

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,

Le deux décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Lionel ROUSSET ; Corine BRINDEL, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Procurations : Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, David DUMAS à Catherine NIRELLI,

Date de la convocation : 26 novembre 2024

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H00

DELIBERATION N° 2024-06- 10 F – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Approbation d'une décision modificative n°1

Philippe BRUGERE indique que suite à la convention souscrite en début d'année pour mise à disposition de personnel, il est proposé inscrire les crédits afférents au fonctionnement.

| | | |
|-----------|---|------------|
| Art 6218 | + | 3.900,00 € |
| Art 70111 | + | 3.900,00 € |

Sur proposition de M le Maire, **A L'UNANIMITE**

ADOpte LA DECISION MODIFICATIVE n°1 du budget annexe de l'eau potable de la Commune

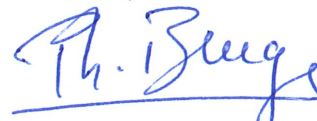
La Secrétaire de séance,


Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait conforme,

Le 02 Décembre 2024

Le Maire,


Philippe BRUGERE

